

Marais Poitevin, le 15 août 2020

Consultation , piège à ... la suite

Communiqué de presse du collectif citoyen « Bassines Non Merci » suite à la pseudo consultation publique pour l'arrêté interdépartemental autorisant la construction de 16 bassines sur les bassins versant de la Sèvre Niortaise et du Mignon

Le 4 août 2020, la préfecture des Deux-Sèvres a mis en ligne deux nouveaux documents sur son site à savoir :

- la synthèse des observations faite dans le cadre de la consultation en ligne
- les motifs de la décision

Alors que dans son communiqué de presse du 2 juillet 2020, notre collectif dénonçait la volonté délibérée de la préfecture de faire passer inaperçue cette procédure légale, 78 personnes physiques et morales ont néanmoins pu participer, grâce notamment à la parution d'articles dans la presse locale reprenant partiellement notre communiqué.

**1** : La première observation est d'évidence :

Sur les **78 contributions**, **75 témoignent d'un rejet complet de ce projet**, avec des argumentaires étayés et relevant les nombreuses carences et aberrations de ce projet.

A ce sujet, le document « motifs de la décision » est laconique et fait preuve d'une désinvolture manifeste de la part des agents de la DDTM qui l'auront rédigé à savoir

*« les avis formulés auxquels des éléments de réponse ont été apportés n'appellent pas de modification du projet d'arrêté »*. Circulez, y a rien à voir...

Dans le document « synthèse des observations », à aucun moment les rédacteurs ne font état de cet opposition massive qui s'est exprimée dans les dépositions et ne donnent pas le chiffre de **75 avis opposés pour 3 avis**

**favorables**, élément devant pourtant fortement les questionner et dont l'honnêteté intellectuelle aurait voulu qu'ils fassent état.

**2** : Autre enseignement, à part une contribution de DSNE et une contribution torturée et alambiquée vraisemblablement signée FM Pellerin pour la coordination du marais Poitevin, aucun des soutiens à ce projet n'aura daigné écrire tout le bien qu'ils pensent de cet incroyable projet. Delphine Batho, le président Perrier du PNR, le président Rousset de la région Nouvelle Aquitaine, ou encore du président Favreau du conseil départementale auront brillé par leur silence et leur lâcheté.

Aucune contribution non plus de la part des porteurs de projets, des bénéficiaires, des coopératives pourtant habituellement si prompts à dérouler leur argumentaire maintes fois rabâché.

Ce constat nous fait dire que, comme nous le craignons, les dés étaient pipés, et cette consultation ne représentait qu'une simple formalité sans enjeu, à l'instar des enquêtes publiques quand celles-ci se déroulent dans le respect du droit à l'information des citoyens.

**3** : Sur le procédé et la méthode utilisés par les services de la DDTM, là encore les rédacteurs font preuve d'une morgue et d'un cynisme inquiétants. Comme réponse à tous les points précis soulevés dans les différentes dépositions, les rédacteurs se cantonnent à un « préambule » de 4 pages sensé apporter les réponses à l'ensemble des objections faites (126 pages).

Ainsi, les services de l'État escamotent la question pourtant cruciale des volumes d'eau et répond :

La méthode consistant à se baser sur l'année de plus forte consommation des quinze dernières années ne répond pas aux observations rappelant que pour le tribunal administratif de Poitiers, c'est bien la moyenne de consommation des dix dernières années qui doit être prise en compte.

Sur l'absence de réelle publicité pour donner à connaissance cette procédure de consultation publique, les services de l'État répondent :

Quid de la fracture numérique, les nouvelles procédures « simplifiées » permettraient donc de s'affranchir de toute information par voies papier, de presse locale, d'affichage dans les mairies concernées.

Alors que l'article encadrant ces consultations publiques oblige à les publier sur le site du ministère référent (ministre de l'agriculture, de la transition écologique), les rédacteurs de la DDT nous confirment indirectement que cela n'a pas été fait. La commission nationale du débat public et le défenseur des droits seront alertés

de cette dérive inquiétante.

**4** ; Seule la contribution de K Waldeck, président de Poitou Charentes Nature obtient une réponse individualisée à sa longue et pertinente contribution et principalement sur l'épineuse question du développement des légionelles (et rien sur les cyanobactéries dont le développement dans de nombreuses bassines est pourtant avéré). Comme réponse, les DDT font référence à l'article de la Nouvelle République du 11 décembre 2019 et dans lequel le directeur de l'ARS, L Flament faisait feu de tout bois avec des sorties ubuesques et incompréhensibles pour le commun de citoyens arrosés régulièrement par des enrouleurs mal réglés.

Morceaux choisis :

« Pour que les légionelles se multiplient dans des proportions dépassant les seuils autorisés, elles doivent être dans des eaux stagnantes allant de 40 à 50 °, sur des circuits fermés. C'est dans ce cadre que nous effectuons nos relevés régulièrement dans les établissements à risques. En plus, quand on se situe dans le domaine de l'irrigation agricole, l'eau n'est pas stagnante. »

**C'est bien connu, l'eau cours dans les bassines**

« Oui, l'eau de ces réserves pourra contenir des cyanobactéries ou des légionelles. C'est normal, mais cette eau n'est pas destinée à une consommation humaine. Pour qu'il y ait contact avec une légionelle il faudrait que quelqu'un passe sous un jet d'eau durant l'irrigation. Cela ne se produira pas ».

**Sans commentaire**

En résumé , le collectif Citoyen invite les élus, les journalistes , les citoyens à consulter ce document « synthèse des observations » pour constater par eux-mêmes ce nouvel épisode de déni de démocratie dont est déjà largement entâché ce processus de protocole et de construction de 16 mégabassines. Ils pourront alors constater la force et la diversité des arguments justifiant l'arrêt de ce projet et ne pourront que déplorer l'inconséquence des services de l'État.

Les citoyens ne pourront se satisfaire d'une telle pantomime et seront assurément nombreux, **le dimanche 11 octobre** pour venir dire en masse et une **bonne fois pour toute** :

**Non aux bassines**

**No bassaran**

**Les bassines ne passeront pas**

**Il est temps pour nous , citoyens , de déplanter nos pigouilles et de défendre notre territoire contre cette agression ulitme.**